

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 19/06/2024 - 25908 - 2016 D 00018 - 775 691 140 - AM-GMF

AM-GMF
Société d'assurances mutuelles - Entreprise régie par le Code des assurances
148, rue Anatole France – 92300 LEVALLOIS-PERRET
RCS Nanterre 775 691 140

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2024

Des délibérations du Conseil d'administration du 12 mars 2024, il est extrait ce qui suit :

« .../...

IV - DECISIONS A PRENDRE EN VUE DE LA PREPARATION ET DE LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE : rapport du Conseil d'administration, projet de résolutions, ordre du jour et convocation de l'Assemblée générale

Madame Alejandra SEGOVIA-BIGNON précise que le projet de rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale était joint au dossier de convocation.

Outre les comptes sociaux, il convient de noter les points suivants :

.../...

✓ Election d'un administrateur

Le mandat d'administrateur de Madame Annick WEXLER prendra fin le 11 mai 2024 en application de l'article 9.1 des statuts sur la limite d'âge.
L'assemblée générale est sollicitée pour procéder à l'élection d'un nouvel administrateur pour une durée de 6 ans.

.../... »

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Thierry DEREZ



AM-GMF
Société d'assurances mutuelles - Entreprise régie par le Code des assurances
148, rue Anatole France – 92300 LEVALLOIS-PERRET
RCS Nanterre 775 691 140

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2024

Des délibérations du Conseil d'administration du 12 mars 2024, il est extrait ce qui suit :

« .../...

II. GOUVERNANCE

Le Président indique que Monsieur Jérôme RONCORONI a annoncé qu'il ferait valoir ses droits à la retraite après l'assemblée générale d'AM-GMF du 1^{er} juin 2024. Il exerce plusieurs mandats au sein du Groupe dont ceux de Directeur général de GMF Assurances et de Directeur général délégué d'AM-GMF.

.../...

Le Président remercie Madame SAVOURÉ et indique que le mandat de Directeur Général Délégué de M. Jérôme RONCORONI arrivait à son terme lors du Conseil d'administration qui suivra l'assemblée générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024. Il rappelle que ce dernier a fait part de la remise de son mandat de Directeur Général Délégué, à l'issue de l'assemblée générale d'AM-GMF du 1^{er} juin 2024.

Après avis favorable du Comité des rémunérations et des nominations, et après s'être assuré de sa disponibilité, le Conseil d'administration décide, sur proposition de la Directrice Générale, de nommer Madame Béatrice SAVOURÉ en qualité de Directrice Générale Déléguée de la Société à effet du 1^{er} juin 2024, à l'issue de l'assemblée générale d'AM-GMF, et jusqu'au Conseil d'administration qui suivra l'Assemblée générale de 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Le Conseil d'administration a estimé que l'exercice par Madame Béatrice SAVOURÉ du mandat de Directrice Générale Déléguée était compatible avec la poursuite des autres activités, mandats et fonctions qu'elle exerce par ailleurs.

En sa qualité de Directrice Générale Déléguée, elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux Assemblées générales et au Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer.

En application de l'article R.322-168 du Code des assurances, elle est à effet de cette nomination dirigeante effective de la Société.

.../... »

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Thierry DEREZ

